

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 15/2022

6 mai 2022

L’Autorité belge de la Concurrence approuve l’opération de concentration par laquelle RE Invest Belgium (groupe Brookfield) propose d’acquérir le contrôle exclusif de Befimmo SA et de ses filiales par le biais d’une offre publique d’achat

Le 6 mai 2022, l’Auditorat de l’Autorité belge de la Concurrence a autorisé l’opération de concentration par laquelle RE Invest Belgium, devenue entretemps Alexandrite Monnet Belgian Bidco, propose d’acquérir le contrôle exclusif de Befimmo SA et de ses filiales (« le groupe Befimmo »), par le biais d’une offre publique d’achat.

Cette opération a été notifiée à l’Autorité belge de la Concurrence le 25 avril 2022 en vertu des règles applicables au contrôle des concentrations.

Alexandrite Monnet Belgian Bidco est une société d’investissement dans le secteur immobilier. Elle fait partie du groupe canadien Brookfield, un gestionnaire d’actifs mondial offrant une gamme de produits et de services d’investissements axés notamment sur l’immobilier. Dans ce secteur, Brookfield détient, indirectement et sous contrôle conjoint avec Oaktree Capital Group, la société Tribes Holding qui est présente de manière limitée en Belgique dans la location d’immeubles de bureaux à Bruxelles.

Befimmo SA est une société d’investissement à capital fixe de droit belge qui effectue des investissements dans le secteur immobilier et qui gère son portefeuille immobilier en Belgique et dans une mesure limitée au Luxembourg. Son portefeuille immobilier est composé exclusivement de bureaux (immeubles de bureaux, centres de réunion et espaces de co-working).

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :

Mr Damien Gerard

Auditeur général

Tél : + 32 (2) 277 76 57

Courriel : damien.gerard@bma-abc.be

Site internet : www.concurrence.be

L’Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d’une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l’ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L’ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l’Union européenne et la Commission européenne à l’intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).